

UNDT/2010/030, Abboud

Décisions du TANU ou du TCNU

La demande de report du jugement dans l'attente de l'issue de l'appel est rejetée. Le défendeur doit nommer un fonctionnaire ayant au moins le rang de USG pour examiner à nouveau les plaintes du demandeur concernant la conduite du SG. Le fonctionnaire doit ouvrir une enquête, le cas échéant, en vertu de la disposition 10.1 du Règlement du personnel s'il est raisonnable de soupçonner que l'AS a agi de manière à justifier l'imposition d'une mesure disciplinaire.

Renvoi pour action récursoire : la conduite du USG dans le traitement de la plainte du requérant et lors de sa déposition devant le Tribunal est renvoyée au SG pour examen en vertu de l'article 10.8 du Statut. Le SG est prié d'informer le Tribunal du résultat de la saisine à titre courtois.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a été interviewé pour un poste par un comité d'entrevue, mais s'est plaint auprès de l'USG du département au sujet de la conduite de l'un des panélistes qui était l'assistant spécial de l'USG. L'USG a décidé qu'une enquête préliminaire n'était pas requise. Le tribunal a annulé cette décision. Une autre audience a été tenue pour décider si la conduite de l'USG doit être renvoyée au SG pour une éventuelle action afin de faire respecter la responsabilité conformément à l'ART 10.8 du statut de la CNDT pour sa conduite concernant les plaintes du demandeur et sa conduite insatisfaisante devant le tribunal.

Principe(s) Juridique(s)

Bien que les membres du personnel de l'organisation soient finalement responsables devant le SG à l'égard de leur conduite, le tribunal reçoit une responsabilité spécifique de l'art 10 de sa loi de renvoyer les cas au SG pour envisager de prendre

des mesures pour faire respecter la responsabilité. Donner des preuves au Tribunal est une conduite personnelle et non officielle. Cela est malhonnête est une mauvaise inconduite. Observations sur les conflits d'intérêts. ST / AI / 371 a été implicitement abrogée par ST / SGB / 2009/7. Observations sur les conditions préalables au lancement d'une enquête et à l'imposition d'une mesure disciplinaire ou non disciplinaire. Même si ce n'était pas pour l'ART 10.8, il serait approprié qu'un juge UNDt mette en œuvre une considération justifiée et une éventuelle action de la SG à son attention.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Abboud

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2009/099/JAB/2009/044

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

22 Fév 2010

Duty Judge

Juge Adams

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Enquêtes

Procédure régulière

Renvoi à la responsabilité

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 110.4

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/7

TCNU Règlement de procédure

- Article 11
- Article 36

TCNU Statut

- Article 2.1

UNRWA Statut TC

- Article 10.8